

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

1295 Tannay, le 26 septembre 2022

CC/06/2021-2026

Procès-verbal n°6 de la séance du Conseil communal de Tannay du 26 septembre 2022 à 20h15

### Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation des procès-verbaux du 27 juin 2022 et du 10 août 2022
3. Assermentation de Madame Caitlin Monney (remplaçante de Monsieur Lenny Blanchoud)
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
7. Préavis n° 11 de la Municipalité relatif au changement de la chaufferie du château pour un montant de CHF 358'000.-
8. Préavis n° 13 de la Municipalité relatif à la taxe d'épuration 2023
9. Préavis n° 14 de la Municipalité relatif à l'arrêté d'imposition 2023
10. Préavis n° 15 de la Municipalité relatif à une demande de crédit pour la mise en œuvre de travaux concernant la renaturation du Torry et des travaux connexes
11. Préavis n° 16 de la Municipalité relatif à la convention pour la gestion de la déchetterie intercommunale
12. Propositions individuelles et divers

## **Message d'ouverture du Président**

« Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs du public, au nom du Bureau du Conseil communal de Tannay, je vous souhaite à tous la bienvenue.

Conseil extraordinaire début août-votations ce dimanche 25 septembre 2022, merci d'être présents ce soir, nous avons beaucoup de sujets à traiter ce soir alors allons-y !

Il est maintenant l'heure de déclarer ouverte la séance du Conseil communal de Tannay. »

## **Lecture de l'ordre du jour**

### **1. Appel**

28 personnes sont présentes.

4 personnes sont excusées (Monsieur Pascal CORNU, Madame Lisa FRANCHI, Madame Marie-Danielle GUEX, Madame Nicole WERMUTH KEYAERTS).

2 personnes sont absentes (Madame Pierrette BILA et Monsieur Arnaud WEIL).

Le quorum est atteint, la séance du Conseil communal peut donc se tenir.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

### **3. Assermentation de Madame Caitlin MONNEY**

Applaudissements de bienvenue pour notre nouvelle conseillère communale.

### **2. Approbation du procès-verbal n° 5 du 27 juin 2022 et du 10 août 2022**

PV n° 5 du 27 juin 2022 :

Monsieur Mickaël SCHLEGEL et Monsieur Arcadio MIR relèvent les modifications souhaitées.

**Le procès-verbal n° 5 du 27 juin 2022 est approuvé à 27 voix (1 abstention).**

PV du 10 août 2022 :

Monsieur Arcadio MIR demande à ce que le PV soit rendu plus rapidement, ce qui sera fait à partir du 5 décembre 2022.

Le PV a été envoyé en version numérique. La majorité des conseillers communaux n'ayant pas pu « ouvrir » le PV, il sera approuvé en séance du 5 décembre 2022.

Les personnes suivantes demandent à ce que leur soit transmis les documents en version papier :

Madame Elfriede EGGER, Madame Caitlin MONNEY, Monsieur Jean-Marc KELLER, Monsieur Marc POLYDOR.

#### **4. Communications du Bureau**

Le Président adresse, au nom de l'ensemble du Conseil communal, les sincères condoléances à Monsieur Claus HASSIG qui a perdu sa maman et à Madame Marie-Danielle GUEX qui a perdu son papa.

Il explique ensuite que la « Sortie au vert », qui était prévue le 10 septembre 2022, a dû être annulée faute de réponses suffisantes en retour. Il informe qu'une prochaine sortie sera organisée ultérieurement.

#### **5. Communications de la Municipalité**

**Madame la Syndique** annonce que le préavis relatif au pavillon pour le nouveau port avait préavisé à CHF 260'000.- et que finalement c'est CHF 43'000.- qui ont été économisés. Elle précise que la Municipalité cherche toujours plusieurs offres et qu'elle essaye ensuite d'économiser encore un peu sur les montants préavisés.

**Madame la Municipale Ninon PULVER PICCOT** donne des nouvelles des écoles pour cette année : en primaire, il y a 1380 élèves, 71 classes, 147 enseignants et 24 enfants ukrainiens qui ont été intégrés dans ces classes. Au niveau secondaire, il y a 600 élèves, 33 classes, 66 enseignants et 11 élèves ukrainiens intégrés dans ces classes. Il y a une nouveauté pour les élèves du secondaire, il s'agit d'une heure d'enseignement en plus (la « 34e période ») qui s'intitule « science informatique ».

Il y a 4 classes à Tannay qui sont complètes cette année, soit 74 élèves (degrés 1 à 6).

L'UAPE qui était prévue initialement pour 36 places avec la possibilité d'augmenter à 48 places a rempli son effectif de 48 places. En principe tous les parents prioritaires, soit ceux qui travaillent tous les deux, ont tous eu des places, c'est presque 1 enfant sur 2 et c'est supérieur à d'autres communes.

Quant à la patinoire, les travaux commencent fin septembre 2022 et il y en aura pour 4-5 mois et le gros œuvre devrait terminer fin 2023 et la mise en service est toujours prévue pour fin 2024. En 2025, la salle multisport sera détruite.

**Monsieur le Municipal Claus HÄSSIG** parle du plan d'affectation communal : il explique que le dossier ne sera pas terminé pour la fin de l'année 2022 auprès du canton, ce qui gêne pour le travail quotidien car les dossiers restent en suspens. Il faudra donc attendre le retour du canton pour avoir l'autorisation d'aller de l'avant, donc pas avant 2023.

#### **6. Communications des délégués des différentes associations intercommunales**

Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH, pour la **Commission de développement durable**, explique que pour les 3 fêtes de Tannay (Fête du village, Le Jazz à Tannay et la fête du 1<sup>er</sup> août), il a été proposé à

la commune et à l'Amicale d'utiliser autre chose que du plastique et du carton pour la vaisselle, dans le but de préserver les ressources naturelles de notre planète et de limiter les déchets.

C'est pour cette raison qu'ont été mis à disposition pour ces 3 fêtes, des assiettes et des couverts en métal. Des bénévoles ont aidé à ramasser et laver la vaisselle. Il y a eu plusieurs retours positifs, que ce soit de la municipalité, ou de l'amicale. Le bilan est très positif puisqu'il y a eu plus de la moitié des déchets en moins que d'habitude.

Elle informe ensuite qu'une séance aura lieu le 17 novembre 2022 sur les impacts de la lumière nocturne sur la biodiversité. Deux intervenants seront présents, M. Elliott Guenat, membre du comité directeur de l'association Dark-Sky et docteur en génie mécanique à l'EPFL, ainsi que Monsieur Jean-Marc Sutterlet, responsable de l'électricité et de l'éclairage public à Yverdon.

Monsieur Marc HUSMANN, pour l'ORPC, explique qu'il y a eu une séance le 21 septembre 2022 : il fera un rapport ultérieurement.

Monsieur Karl VALFELLS, pour la commission culturelle, explique qu'une série de projections de films aura lieu du 25 au 27 novembre 2022 et traitera le « faire commun ».

#### **7. Préavis n° 11 de la Municipalité relatif au changement de la chaufferie du château pour un montant de CHF 358'000.-**

Madame la Syndique présente le préavis n° 11 (relatif au changement de la chaufferie du château pour un montant de CHF 358'000.-).

Elle explique que le chauffage du château coûte à l'entretien et pose problème pour les 5 appartements loués ainsi que pour les employés de la Municipalité. Un ingénieur thermicien de la société Conti a fait une étude dont il ressort qu'il y a plusieurs possibilités. Pour des raisons écologiques et esthétiques, il n'est pas possible de mettre des panneaux solaires ou d'isoler les murs du château. Les pompes à chaleur ou les possibilités géothermiques ne sont également pas possibles car le château est trop mal isolé. La solution du chauffage avec des pellets a été retenue comme meilleure solution du point de vue écologique. C'est la solution la moins chère qui a été retenue.

Madame Jane FERGUSON demande pourquoi la commission de développement durable n'a pas été consultée.

Madame la Syndique répond que la Municipalité n'a pas l'obligation de consulter les commissions et que la Municipalité se sent en adéquation avec ce choix du point de vue écologique.

Monsieur Marc POLYDOR demande quel est le montant total qui a été mis de l'amortissement de la chaudière pendant 20 ans.

Madame la Syndique répond que dans ce cas on ne peut pas comparer avec un fond de rénovation puisque ça n'existe pas dans la commune. Elle explique que le château a été amorti tous les ans de CHF 200'000 pour l'ensemble du bâtiment et que les 358'000.- tiennent compte des 200'000.-.

Madame Jill MONNEY regrette que la commission de développement durable n'ait pas été consultée pour cette question et souhaite que cela soit noté dans ce PV. Elle dit aussi que le choix du bois n'est pas la meilleure idée et qu'il faudrait avoir plusieurs propositions quant au choix du bois. Elle demande aussi si les fenêtres ont des vitrages doubles.

La Syndique répond que ce n'est pas la solution la moins chère, puisque la moins chère serait la solution avec le mazout mais que cela n'est pas favorable pour l'écologie. Elle explique aussi qu'on ne peut pas comparer le château avec une villa, parce que le château est classé au patrimoine et que de ce fait, il n'est pas possible d'isoler et donc d'utiliser une pompe à chaleur.

Monsieur Marc HUSMANN demande la durée de vie de l'amortissement de cette chaudière.

La Syndique répond 50 ans.

Monsieur GSCHWEND demande s'il y aurait une alternative si dans le futur au cas où il n'y aurait plus de possibilité d'approvisionnement des pellets.

Madame la Syndique répond que la Municipalité va voir avec l'ingénieur technicien s'il est possible d'utiliser également le bois déchiqueté.

Madame Jane FERGUSON demande si le transport a été pris en compte, eu égard à la pollution que ça engendre et ce qu'il adviendra des cendres.

Madame la SYNDIQUE répond que les cendres devront être récupérées et que cela sera analysé plus tard si le préavis est adopté et qu'il faudra en moyenne trois livraisons par année.

Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH demande s'il est possible de savoir d'où proviendront les pellets et si en Suisse il y en aura suffisamment.

Madame la Syndique répond que c'est impossible pour le moment de savoir d'où ils proviendront (de Suisse ou de l'étranger).

Madame Caitlin MONNEY demande si le mazout serait une éventualité possible à l'avenir.

Madame la SYNDIQUE répond qu'elle ne sait pas pour le moment quand le mazout sera interdit mais qu'il n'y a pas d'autres solutions.

Madame Maria del Rosario MARTINEZ CASTRO dit que dans l'Union européenne existent actuellement, des projets de systèmes de chauffages centralisés, ce qui serait intéressant.

Monsieur PILSWORTH demande de quand date la dernière rénovation du château (vitrages).

La Syndique dit que le château a été acheté en 1980 et entièrement rénové (y compris le chauffage et fenêtres) entre 2010 et 2014.

Madame Ines FRANKE demande si des panneaux solaires pourraient être posés sur l'école ou dans le parc.

Madame la SYNDIQUE indique que non, car l'école et le parc sont également classés comme bâtiment protégé au même titre que le château.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis n° 11 est accepté par 17 voix (1 voix contre et 10 abstentions).**

#### **8. Préavis n° 13 de la Municipalité relatif à la taxe d'épuration 2023**

Madame la Syndique présente le préavis n° 13.

Monsieur Marc RAMSEYER demande comment on est arrivé à un montant de CHF 265'000.- sur un fond de réserve.

Madame la Syndique répond que lors de la construction de la STEP, les travaux ont coûté moins cher et que cette réserve a diminuée chaque année de CHF 250'000.-, plus ou moins.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis n° 13 est accepté par 27 voix (1 abstention).**

#### **9. Préavis n° 14 de la Municipalité relatif à l'arrêté d'imposition 2023**

Monsieur Claus HASSIG présente le préavis n° 14.

Il explique que la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition et souligne que la commission des finances soutient cette proposition.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis n°14 est accepté par 26 voix (2 abstentions).**

#### **10. Préavis n° 15 de la Municipalité relatif à une demande de crédit pour la mise en œuvre de travaux concernant la renaturation du Torry et des travaux connexes**

Monsieur Claus HASSIG présente le préavis n° 15.

Monsieur Jean-Marc KELLER demande si la commune de Mies a déjà voté.

Monsieur Claus HASSIG répond qu'ils voteront la semaine prochaine.

Monsieur Arcadio MIR demande ce qu'il se passerait si Mies votait contre le projet.

Monsieur Claus HASSIG répond que le projet serait alors bloqué.

Madame Jill MONNEY demande si le canton pourrait bloquer le projet.

Monsieur Claus HASSIG répond que ce n'est pas possible parce qu'il y a une convention dans laquelle le canton s'engage.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis n° 15 est accepté par 27 voix pour (1 contre).**

#### **11. Préavis n° 16 de la Municipalité relatif à la convention pour la gestion de la déchetterie**

Madame la Syndique présente le préavis n° 16.

Elle explique que depuis 2016 la déchetterie a été gérée par le droit administratif, ce qui veut dire que ca donne beaucoup de pouvoir à la commune boursière, soit Commugny, en délaissant les communes de Tannay et de Chavannes-des-Bois. Pour cette raison, la Municipalité a décidé de faire une entente communale.

La commission *ad hoc* a ensuite rédigé la convention, qui a été corrigée par le canton. Il s'agit du même préavis pour les trois communes. La commune de Chavannes des Bois va voter dans une semaine et celle de Commugny au mois d'octobre.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis n° 16 est accepté à l'unanimité.**

## **12. Propositions individuelles et divers**

Monsieur Marc POLYDOR dit que la facture d'électricité va augmenter de 49% prochainement ; il demande alors pourquoi la commune de devrait pas éteindre les lumières à partir de 23 heures.

Madame FAVARGER SCHMIDT répond que la Municipalité étudie actuellement tout le système d'éclairage pour voir ce qui pourrait être éteint et à quels endroits. Cela implique d'analyser tout l'éclairage de la commune. Elle informe qu'un projet pilote va démarrer prochainement au centre du village pour diminuer et éteindre là où c'est possible, tout en respectant les critères de sécurité. Elle dit que c'est toutefois une équation compliquée car il y a certains endroits qui doivent rester éclairés pour respecter les contraintes de sécurité. Elle indique qu'il existe également la possibilité de mettre des détecteurs de passage, ce qui permettrait de faire évoluer l'éclairage de la manière la plus optimale possible avec moins de pollution lumineuse et un maximum de sécurité. Elle informe qu'un projet sera présenté dans le courant de l'année prochaine.

Monsieur Mickael SCHLEGEL demande s'il y a eu un retour sur l'événement « la nuit est belle » qui a eu lieu le 23 septembre 2022 à laquelle a participé la commune de Tannay.

Mesdames les Municipales FAVARGER SCHMIDT et PULVER PICCOT répondent qu'il y a eu des échos très positifs sur cet événement.

Madame Jane FERGUSON relève que que certains bâtiments sont allumés toute la nuit dans la commune et demande ce qui pourrait être fait pour les éteindre.

Madame Natascha HEINZELMANN explique qu'une personne abuse de la consommation d'eau (arrosage) dans la commune et demande ce qui pourrait être fait dans ce cas là pour l'en empêcher.

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX explique que la situation est connue mais qu'il n'est pas possible de sanctionner.

Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH propose que le sujet de la consommation de l'eau soit mis dans le Tannayroli pour encourager la population à limiter sa consommation d'eau.

Monsieur Marc HUSMANN demande ce qu'il en est des restrictions d'eau.

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond que ces restrictions sont levées.

Monsieur Arcadio MIR demande à ce que les formalités (signatures) et délais concernant les rapports soient fixés. Il propose également que les commissions soient consultées par la Municipalité dans le cadre des préavis.

Madame Kristin REYNISDOTTIR dit que la commission du développement durable ne doit pas être oubliée par la Municipalité.

Monsieur Hossein FADAIE demande ce qu'il en est au sujet d'une éventuelle fusion entre les communes de Terre Sainte et si les conseils communaux pourraient se retrouver sur ce sujet.

Madame la SYNDIQUE répond que tous les syndics de Terre Sainte se réunissent chaque deux mois. Le Président dit que les présidents des conseils communaux des communes de Terre-Sainte se réunissent une fois par année mais qu'il n'y a pas de discussions entre les conseils communaux prévus pour le moment.

Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH explique que les différents moyens juridiques (les amendements, droits d'initiative etc...) prévus par le règlement du conseil communal sont relativement complexes et indique qu'il serait utile de les expliquer.

Le président dit qu'une séance sur les moyens juridiques pourrait être avoir lieu.

Le Président donne la prochaine date de séance : le 5 décembre 2022.

Il clôt la séance à 22h35.

Le Président :

Guillaume Bénard



La Secrétaire :

Anné-Sophie Nuoffer